

Jean-Pierre Sueur a défendu un amendement permettant aux candidats au mandat de député représentant les Français résidant à l'étranger de tenir des réunions dans des locaux relevant des ambassades, consulats ou des établissements scolaires ou culturels Français. L'amendement a été adopté contre l'avis du gouvernement. Pourtant, une campagne électorale sans réunion publique serait impensable !

>> [L'intervention de Jean-Pierre Sueur en séance le 2 mars](#)

.